

## **Règlement du jeu concours « L'affaire Circé »**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET**

La société FLEURUS ÉDITIONS, sous sa marque éditoriale Fleurus, Société Anonyme au capital de 2 602 896 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 309 752, et dont le siège social est à Paris Cedex 19 (75166), 57 rue Gaston Tessier (ci-après « Fleurus Éditions »), organise un jeu-concours intitulé « Quiz L'affaire Circé » (ci-après « le Jeu »).

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure francophone résidant dans le monde entier. Le tirage au sort du Jeu est exclusivement ouvert à la France métropolitaine, Corse comprise, ainsi qu'en Belgique et en Suisse.

Toute personne mineure participant au Jeu est tenue d'obtenir une autorisation écrite d'un parent, ou d'un tuteur légal. Cette autorisation pourra lui être demandée à tout moment. À défaut la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte pour le tirage au sort.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, de même que les membres de leur famille.

Le Jeu est hébergé par la plateforme SOCIALSHAKER. Le participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite. Le participant ne sera en revanche comptabilisé qu'une seule fois dans le tirage au sort (une seule fois par adresse électronique).

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Jeu.

### **ARTICLE 3 : ACCÈS AU JEU ET DURÉE**

3.1. La participation au Jeu est ouverte **du 3 juillet 2023 à 8h00 jusqu'au 15 novembre 2023 à 8h inclus**.

Les dates et heures mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures métropolitaines.

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Fleurus Éditions se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, prolonger ou de renouveler le Jeu et les dotations mise en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

3.2. Le Jeu est annoncé via les supports suivants :

- Réseaux sociaux de Fleurus Éditions (Facebook, Instagram, TikTok)
- Page d'accueil du site de Fleurus Éditions ([www.fleuruseditions.com](http://www.fleuruseditions.com))
- Réseaux sociaux de l'auteur Adrien Tomas (Facebook, Instagram)
- QR code envoyé en avant-première par courrier postal aux partenaires de Fleurus Éditions (cadre professionnel, nombre limité et privé)

## **ARTICLE 4 : PRINCIPES DU JEU - MODALITÉS DE PARTICIPATION – DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

4.1 Pour participer au Jeu, chaque participant doit, entre le 3 juillet à 8h00 et le 15 novembre 2023 à 8h00 :

- Accéder au Jeu sur le site dédié, hébergé par la plateforme SOCIALSHAKER
- Remplir une page de formulaire avec deux champs obligatoires : prénom et adresse e-mail,
- Cocher la case « J'accepte le règlement »,
- Répondre aux questions de la mécanique « PsychoQuiz » (ci-après « le Quiz ») : une question apparaît sur l'écran, avec cinq choix de réponse. Le participant clique sur une réponse pour chaque question. L'écran passe à la question suivante quand le participant a cliqué sur sa réponse. Il y a cinq questions. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Sur l'écran de la cinquième question, il faut cliquer une deuxième fois pour accéder au résultat. Le résultat est le « Profil » du participant (ci-après « le Profil »). Le Profil est calculé en fonction des réponses choisies. Les cinq Profils sont tirés du roman « L'affaire Circé », d'Adrien Tomas. L'auteur a pris connaissance et validé les questions et profils du Quiz pour que le contenu soit fidèle au livre.

L'objectif de ce Quiz pour le participant est de connaître son « Profil » et de s'inscrire au tirage au sort.

- Pour que la participation au tirage au sort soit validée et prise en compte, le participant doit obligatoirement remplir tous les champs obligatoires du formulaire, accepter le règlement et participer au PsychoQuiz.

4.2 Parmi l'ensemble des participations valides, conformes au présent règlement (coordonnées complètes, acceptation du règlement, Quiz réalisé jusqu'au bout), Fleurus Éditions procédera à un tirage au sort pour désigner 10 (dix) gagnants.

Le tirage au sort s'effectuera le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail par Fleurus Éditions à l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de participation, dans un délai de 30 jours à partir de la fin du Jeu.

L'adresse e-mail renseignée doit être active et consultée régulièrement. Les participations avec une adresse e-mail erronée ne pourront de facto pas être prises en compte.

À tout moment, les participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Les dotations sont les suivantes : Les 10 (dix) participants gagneront chacun un exemplaire du livre « L'affaire Circé » d'Adrien Tomas, paru le 15 septembre aux éditions Fleurus (valeur 16,95€). Les dix lots sont identiques.

La présentation du livre est disponible sur le site des éditions Fleurus : [L'affaire Circé \(fleuruseditions.com\)](http://L'affaire_Circé(fleuruseditions.com))

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES DOTATIONS**

### **6.1. Général**

Après avoir été contactés par e-mail par Fleurus Éditions pour les informer de leur victoire, les gagnants devront répondre par retour d'e-mail avant le 1<sup>er</sup> février 2024 pour confirmer l'acceptation de leur prix et fournir leurs coordonnées postales. Les gagnants qui n'auraient pas répondu au 1<sup>er</sup> février 2024 seraient

considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur prix. A l'issue de ce délai, les dotations non réclamées seraient définitivement perdues pour les gagnants.

Les dotations ne pourront être ni échangées contre un autre prix, ni contre leur valeur financière, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Les dotations offertes aux gagnants sont nominatives et ne peuvent être attribuées à une autre personne.

6.2. Fleurus Éditions s'engage à envoyer à ses frais les dotations aux gagnants par courrier postal. L'envoi des dotations aura lieu avant le 15 février 2024.

Fleurus Editions se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer la dotation offerte par une dotation de même valeur.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ**

7.1. Pour ces dotations envoyées par courrier postal, Fleurus Editions décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état des dotations à la livraison. En cas de retour des dotations à Fleurus Editions, le(s) gagnant(s) perd(ent) le bénéfice de leur lot.

7.2. En outre sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Fleurus Éditions ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que Fleurus Éditions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

7.3. Fleurus Éditions se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

7.4. Fleurus Éditions se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies lors de la participation.

## **ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT**

Les frais de connexion à Internet engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés par Fleurus Éditions.

## **ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES**

### **9.1. Quelles sont vos données personnelles ?**

Le présent article informe les participants des procédés de collecte et d'utilisation de leurs données personnelles et des options dont ils bénéficient à cet égard.

Les données personnelles sont les informations qui permettent de vous identifier en tant que personne physique ou de vous reconnaître, directement ou indirectement.

Il peut s'agir d'un nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone...

Lorsque vous participez au Jeu, vous allez être amené à nous fournir des données personnelles, en complétant le formulaire.

Renseigner ces données est obligatoire pour pouvoir participer au Jeu.

Elles ont pour finalité de :

- vous enregistrer en tant que participant ;
- vous contacter par e-mail pour vous informer de vos gains éventuels dans le cadre du Jeu ;
- répondre à vos éventuelles demandes.

### **9.2. Qui peut utiliser vos données personnelles ?**

Vos données personnelles sont recueillies lors de votre participation au Jeu par Fleurus Éditions. Celles-ci sont destinées à la société Fleurus Éditions en tant que responsable de traitement.

Les données personnelles (prénom et adresse e-mail) du participant sont hébergées sur la plateforme SOCIALSHAKER le temps du Jeu. SOCIALSHAKER est désigné comme sous-traitant pour le bon déroulement et l'organisation du jeu-concours. SOCIALSHAKER ne peut en aucun cas utiliser les données personnelles du participant.

Le Jeu ne prévoit pas de case proposant de recevoir des offres de partenaires de la société organisatrice. Le Jeu contient une case proposant au participant de recevoir la newsletter de Fleurus Éditions. Si le participant répond de manière active à la proposition de recevoir de telles offres, ses données seront transmises au service de Fleurus Éditions concerné par l'envoi des newsletters. Les services concernés par la réalisation et l'envoi des newsletters sont entièrement responsables du traitement de ses données personnelles une fois que celles-ci lui ont été communiquées avec l'accord du participant. Il leur appartient de se conformer à la loi en vigueur et de prendre en compte les droits et les demandes éventuelles du participant.

Le participant pourra à tout moment informer Fleurus Éditions de son souhait de ne plus recevoir d'offres de sa part par e-mail.

Dans certains cas prévus par la loi, les données personnelles du participant pourront être transmises à des tiers habilités légalement à y accéder sur requête spécifique : autorité judiciaire, autorité administrative, fournisseur d'accès à Internet, ou un tiers émettant un cookie enregistré dans le terminal du participant (une régie publicitaire externe, un autre éditeur, etc.).

La société organisatrice pourra aussi être amenée à communiquer les données personnelles à des tiers si une telle mesure est nécessaire pour protéger et/ou défendre les droits de la société organisatrice en tant que responsable de traitement, pour faire respecter les présentes dispositions, ou pour protéger les droits et/ou intérêts du participant ou ceux du public, à condition que cette transmission soit autorisée par la loi.

Dans l'éventualité où tout ou partie de la société Fleurus Éditions serait vendue à un tiers, la société organisatrice se réserve le droit de transférer vos informations en tant qu'actif vendu ou cédé.

### **9.3. Accès, modification, suppression des données personnelles du participant**

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- le participant a le droit de nous demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci;
- il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, il dispose, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Si le participant ne parvient pas à accéder, modifier ou supprimer ses informations en ligne, il peut exercer sa demande par courrier à l'adresse suivante : Fleurus Éditions, Paris Cedex 19 (75166), 57 rue Gaston Tessier.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, le participant devra, dans la mesure du possible, associer à sa demande une preuve de son identité. En cas de doute sur son identité, il pourra lui être demandé – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse préalablement communiquée à la société organisatrice, le cas échéant. Une réponse sera adressée au demandeur dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Ce délai pourra être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité ou du nombre de demandes.

Les partenaires de la société organisatrice sont responsables de l'usage qu'ils font des données personnelles des participants et de la prise en compte de leurs droits, incluant celui de ne plus recevoir d'offres de leur part.

En cas de suppression des données personnelles des participants, ceux-ci reconnaissent leur impossibilité de participer au jeu-concours ou de recevoir les éventuels gains dudit jeu.

### **9.4. Durée de traitement des données personnelles par la société Fleurus Éditions**

Les données personnelles des participants sont stockées par la société Fleurus Éditions et/ou tout prestataire pour la stricte exécution du jeu-concours, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

### **9.5. Traitement et stockage des données personnelles**

Les données personnelles des participants sont traitées par la société organisatrice ou ses prestataires sur le territoire de l'Union européenne/en France et en Belgique et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

### **9.6. Qui contacter concernant les données des participants ?**

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, ceux-ci peuvent prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données qui est habilitée à connaître de l'ensemble des problématiques relatives à la protection des données à personnel. Ses coordonnées sont les suivantes : [mp-dpo@media-participations.com](mailto:mp-dpo@media-participations.com)

À défaut de réponse satisfaisante à votre demande, vous pourrez porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

#### **ARTICLE 10 : COPIE DU RÈGLEMENT**

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Fleurus Éditions – « *Quiz L'affaire Circé* » – 57 rue Gaston Tessier, 75166 Paris cedex 19.

Il est également possible de consulter le règlement sur le site SOCIALSHAKER hébergeant le Jeu.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Jeu.

#### **ARTICLE 11 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu, hors causes désignées par l'article 10 du présent règlement, devra être formulé par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du Jeu.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par Fleurus Éditions.

Tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents.